

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

06 DECEMBRE 2022

DELIBERATION N°24-2022

<b>Objet :</b> <i>Octroi d'une subvention à l'Amicale du personnel communal de la ville de Champagnole et assimilé.</i>	Nombre de membres en exercice	20
	Nombre de membres présents	12
	Nombre de membres ayant donné pouvoir	2
	Nombre de membres votants	14
	Date de la convocation :	25 novembre 2022

**PRESENTS** : Mesdames, Messieurs : Clément PERNOT, Président, Françoise VESPA, Christiane MAUGAIN, Véronique LAMBERT, Gérard DUCHENE, Alain CHOULOT, Geneviève MOREAU, Aline CALLEGHER, Jacqueline LAROCHE, Christian NOIR, Arielle BAILLY, Maurice HOFFMANN, Madame Chantal MARTIN.

**EXCUSES** : Mesdames, Messieurs : Zora CHAFFARD-QOCHIH, Sandrine GAUTHIER-PACOUD, Frank STEYAERT (présent par liaison téléphonique pour le rapport n°2), Gérard FERNOUX-COUTENET, Régis CHOPIN, Raphaël PERRIN, Dominique CHAUVIN, Valérie DEPIERRE.

Pouvoirs : M. Frank STEYAERT a donné pouvoir à (excepté pour le rapport n°2) à Mme Françoise VESPA et M. Raphaël PERRIN a donné pouvoir à M. Gérard DUCHENE.

Assistaient également à titre consultatif Véronique DELACROIX, Directrice du Centre de Gestion, et Agnès ARNOULD responsable communication et marchés publics.

Monsieur le Président rappelle que quatre agents du CDG adhèrent à l'amicale du personnel communal de la ville de Champagnole et assimilé. Ces agents versent une cotisation annuelle de 18,28 €.

En plus, l'employeur verse une subvention de 20 € par agent adhérent.

Monsieur le Président propose de verser une subvention de 80 € à l'Amicale de la Ville de Champagnole au titre de l'année 2022 et de ne pas reconduire le versement de cette subvention à compter de l'année 2023.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, l'octroi d'une subvention d'un montant de 20 € par adhérent à l'Amicale du Personnel de la ville de Champagnole, il décide, à l'unanimité, de ne pas reconduire cette subvention à compter de 2023.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

A CHAMPAGNOLE, le 13 décembre 2022

Le Président,

Clément PERNOT

